

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

DECISION n° 2025-37

**portant sur l'approbation de l'avenant n° 1 au lot n° 4 VRD –
Espaces Verts attribué au SIVOM Auzances Bellegarde
pour l'aménagement des Places - Phase 1 - Déconstruction**

Madame le Maire d'Auzances,

- **Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code des Marchés Publics,
- **Vu** la délibération n° 2020 – 17 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en séance ordinaire le 27 Mai 2020, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans le cadre des Marchés à Procédure Adaptée ;
- **Vu** la délibération n° 2021-85 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en séance ordinaire le 29 Novembre 2021, portant priorisation des dossiers à déposer ou à maintenir au titre de la DETR 2022,
- **Vu** les décisions n°2021-32 en date du 3 Décembre 2021, et n° 2022-5 en date du 28 Janvier 2022, portant demandes de financement au titre de la DETR et de la DSIL pour cette opération,
- **Vu** la décision n° 2022-19 en date du 10 Juin 2022 portant sur le choix de l'entreprise pour le lot 1 Désamiantage de la phase 1 – Déconstruction : *Entreprise Laurent Montage Levage – 7 La Côte Ribière – 23200 MOUTIER ROZEILLE, pour un montant de 4 705, 00 € HT, soit 5 646, 00 € TTC,*
- **Vu** les résultats de la consultation directe lancée pour la réalisation des travaux de la phase 1 – Déconstruction,
- **Vu** la décision n° 2022 – 20 en date du 16 Juin 2022 portant sur le choix des entreprises pour la réalisation de l'opération relative à l'aménagement des Places Phase 1 – Déconstruction,
- **Vu** l'avenant n° 1 présenté par le SIVOM Auzances Bellegarde pour des travaux modificatifs (moins-values et plus-values), pour un total général négatif de 1 291, 00 € HT – 1 549, 20 € TTC,

DECIDE

Article 1er : L'avenant n° 1 présenté par le SIVOM Auzances Bellegarde, d'un montant de 1 291, 00 € HT, entreprise retenue pour le lot 4 VRD – ESPACES VERTS, est approuvé.

Article 2 : Le montant du marché pour le lot 4 VRD – ESPACES VERTS se trouve ainsi porté à :

montant du marché initial HT :	16 900, 00 € HT
montant du marché initial TTC :	20 280, 00 € TTC
montant de l'avenant n° 1 HT :	- 1 291, 00 € HT
montant de l'avenant n° 1 TTC :	- 1 549, 20 € TTC
nouveau montant du marché HT :	15 609, 00 € HT
nouveau montant du marché TTC :	18 730, 80 € TTC

Auzances, le 20 Novembre 2025
Le Maire,

Françoise SIMON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20251120-2025-37-AU
Date de télétransmission : 20/11/2025
Date de réception préfecture : 20/11/2025